



2018-2019
RAPPORT ANNUEL



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rachelle Gagnon,
présidente du conseil

Mike Jenkins, *administrateur*

Pierre LaFrance, *administrateur*

Jocelyn Hachey, *administratrice*

Arthur Doyle, *administrateur*

Louella Woods, *administratrice*

Joanne Bérubé-Gagné,
administratrice

Brian Harriman, *président et
chef de direction*

Amanda Tower, *secrétaire du
conseil (jusqu'en octobre 2018)*

Andrea DeWitt, *secrétaire du
conseil (depuis octobre 2018)*

CADRES SUPÉRIEURS

Brian Harriman, *président et chef
de la direction*

Bradford Cameron, *vice-président,
Exploitation au détail et Service à la clientèle*

Reid Estey, *vice-président,
Personnel et Culture*

Paul Henderson, *vice-président, Stratégie et
Engagement client*

Lori Stickles, *vice-présidente, Finance, DPF*

Nicole Picot, *vice-présidente,
Communications et Relations avec les
parties prenantes*

Lara Wood, *directrice générale, Cannabis NB*

170 chemin Wilsey, C.P. 20787
Fredericton, NB, E3B 5B8

ANBL.COM

ISSN: 070 425 74

ISBN: 978-1-4605-2062-8

TABLE DES MATIÈRES

4

Lettre de la présidente

6

Objectifs stratégiques quadriennaux

7

Message du président

8

Revue de l'année 2017-2018

28

Emplacements des magasins

30

Ventes par emplacement

31

Ventes des agents par emplacement

32

États financiers

LITRES

SPIRITUEUX			TOTAUX	
2017-2018	CHANGE	%		2018-2019
3 041 918	-2 379	-0,1 %		3 039 539
-----				2017-2018
VIN			60 757 831	
2017-2018	CHANGE	%	2018-2019	
7 027 198	-135 909	-1,9 %	6 891 289	
-----			CHANGE	
BIÈRE			741 423	
2017-2018	CHANGE	%	%	
46 592 927	272 703	0,6 %	1,2 %	
-----			2018-2019	
PANACHÉS ET CIDRES			61 499 254	
2017-2018	CHANGE	%	2018-2019	
4 095 788	607 009	14,8 %	4 702 797	

VENTES PAR LITRE



SPIRITUEUX

2018-2019
33,66 \$
2017-2018
33,12 \$



VIN

2018-2019
14,37 \$
2017-2018
14,09 \$



BIÈRE

2018-2019
4,24 \$
2017-2018
4,28 \$



PANACHÉS ET CIDRES

2018-2019
6,86 \$
2017-2018
7,07 \$

LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'honorable Ernie Steeves
Ministre des Finances
Président du Conseil du Trésor
Province du Nouveau-Brunswick,
Fredericton, N.-B.

Monsieur le Ministre,

Conformément à la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, j'ai le plaisir de soumettre le rapport annuel de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2019. Étant un conseil d'administration engagé, on se charge d'apporter du soutien et du leadership à la Société ainsi que d'assurer une bonne gouvernance.

Au cours de la dernière année, la société a continué de se concentrer sur ses valeurs fondamentales. **Accélérer la croissance**, en optimisant les portefeuilles et en répondant aux études clients afin d'atteindre nos objectifs de vente. **Éliminer le gaspillage et d'ajouter de la valeur**, en intégrant nos nouvelles pratiques de rationalisation LEAN dans nos processus quotidiens. **Établir une culture de rendement élevé** en s'engageant avec des équipes ayant reçu une formation appropriée et en formant nos futurs leaders. **Se concentrer sur l'optimisation de notre pertinence pour le client** en continuant de lui offrir les meilleures expériences de vente au détail possible, qui fassent sensation à tous les niveaux, et en rénovant nos magasins à Edmundston, Grand-Sault et Caraquet. Et **être reconnue comme une bonne société citoyenne** en lançant officiellement la Fondation communautaire d'ANBL et en travaillant avec des partenaires communautaires, partageant notre message de responsabilité sociale d'entreprise.

Les équipes engagées d'ANBL s'efforcent d'être chaque jour les meilleurs et l'équipe de direction fournit le leadership et l'orientation nécessaires pour amener l'organisation vers de nouveaux sommets.

Respectueusement,



Rachelle Gagnon
Présidente du conseil



“ se charge d'apporter du soutien et du leadership à la Société ainsi que d'assurer une bonne gouvernance.”

NOS ACTIVITÉS



VISION POUR 2019

Nous sommes une équipe engagée qui offre la

MEILLEURE

expérience client de vente au détail.

MISSION

Gérer de façon responsable une entreprise prospère pour les gens du Nouveau-Brunswick.

STRATÉGIE 2016 - 2020

Notre plan stratégique de quatre ans met l'accent sur la croissance, l'élimination du gaspillage et la création de valeur ajoutée, la mise en œuvre d'une culture de rendement supérieur ainsi que l'amélioration de la pertinence pour notre clientèle et de notre responsabilité sociale. L'exercice 2018 - 2019 constitue la troisième année du plan de quatre ans.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES SUR QUATRE ANS

Nous sommes responsables de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail liés à toutes les boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick. C'est une responsabilité que nous prenons très au sérieux et nous nous efforçons de nous améliorer chaque année. En tant que société d'État provinciale, nous servons le public et les titulaires de permis par l'entremise de notre réseau de magasins de vente détail, de magasins de franchise privés et d'épicerie.



ACCÉLÉRER LA CROISSANCE

Enregistrer une croissance moyenne du bénéfice net de 1,5 %.



ÉLIMINER LE GASPILLAGE ET AJOUTER DE LA VALEUR

Effectuer un examen LEAN de 80 % des processus.



ÉTABLIR UNE CULTURE DE RENDEMENT ÉLEVÉ

Mettre en place des équipes bien formées et de confiance à tous les niveaux.



METTRE L'ACCENT SUR L'OPTIMISATION DE NOTRE PERTINENCE POUR NOS CLIENTS

Devenir le détaillant préféré au Nouveau-Brunswick.



ÊTRE RECONNUE COMME UNE BONNE ENTREPRISE CITOYENNE

Avoir une incidence positive sur la société.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

POUR 2018 – 2019

Je suis heureux de partager ce rapport annuel avec vous et de vous fournir un aperçu des initiatives intéressantes qui ont eu lieu en 2018-2019.

En 2018, la Fondation communautaire d'ANBL a été lancée. Cette initiative a été planifiée au cours des deux dernières années et a été dévoilée au printemps 2018. Historiquement, ANBL a toujours été fière de s'associer et de commanditer plusieurs plateformes et campagnes en mettant des critères distincts en place pour ce soutien. Avec un objectif et une plateforme bien définis, la Fondation communautaire d'ANBL permet à ANBL d'améliorer sa conscience sociale et de prêter main-forte à plusieurs communautés et individus de la province. Vous pouvez être sûrs de voir le logo de la Fondation communautaire ANBL lors d'événements à travers toute la province et d'initiatives en partenariat avec les magasins ANBL.

Le nouveau magasin d'ANBL à Caraquet a été inauguré et est maintenant bien connu pour son atmosphère accueillante, ses rayons épurés et pour avoir fait du magasinage une expérience agréable et sociale. Notre valeur fondamentale, « Célébrer les réussites », était évidente lorsqu'il a été réalisé, et l'énergie positive qui en a résulté a été partagée avec la communauté et les régions avoisinantes. Le magasin de Caraquet est rapidement devenu une destination commerciale que je vous encourage à visiter si vous n'en avez pas encore eu l'occasion.

En 2018-2019, ANBL s'est concentrée sur l'expérience de vente au détail dans nos magasins. L'optimisation des domaines d'efficacité et d'amélioration permet d'améliorer la commodité et l'expérience globale de notre clientèle. Nous avons reconfiguré les magasins, notamment en améliorant l'esthétique et l'aménagement du magasin, ce qui a été bien accueilli par les clients et par le personnel. Les résultats de la recherche et de sondages menés auprès de la clientèle ont permis d'identifier les secteurs à améliorer, et je tiens à remercier nos clients de leur participation. Les membres de notre équipe au sein du réseau de l'entreprise et le soutien reçu par l'équipe du Centre des activités de détail sont essentiels pour s'assurer que l'expérience client continue de répondre à la norme actuellement établie. Je suis très fier de me rendre dans nos magasins et de voir de mes propres yeux les sourires et le plaisir authentique du service qu'ils offrent.

Santé!



Brian Harriman

Président et chef de la direction



“ ***l'énergie positive qui en a résulté a été partagée avec la communauté et les régions avoisinantes.*** ”

REVUE DE L'ANNÉE

2018 – 2019



**OBJECTIF
STRATÉGIQUE
N° 1**

ACCÉLÉRER LA CROISSANCE

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, nous avons généré un bénéfice net de 169,0 millions de dollars, par rapport à un montant de 171,1 millions de dollars prévu au budget. Nos ventes totales pour l'exercice se sont élevées à 433,0 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,01 % par rapport à l'exercice précédent. Le volume pour l'exercice était de 61,5 millions de litres. Le nombre de transactions a diminué en 2018-2019, mais la valeur moyenne des transactions a légèrement augmenté.

VENTES PAR PRODUITS

VENTES	2018 – 2019 (en milliers de dollars)	2017 – 2018 (en milliers de dollars)	VARIATION (%)
Spiritueux	102 298	100 755	1,53
Vin	99 047	99 047	0,00
Bière	198 920	199 507	-0,29
Panachés, cidres et boissons non alcoolisées	32 721	29 358	11,45
VENTES TOTALES	432 986	428 667	1,01

VENTES PAR ORIGINE

CANAL	2018 – 2019 (en milliers de dollars)	% DES VENTES	2017 – 2018 (en milliers de dollars)	% DES VENTES
Public	273 789	63,2	276 718	64,6
Titulaires de permis	45 981	10,6	45 777	10,7
Magasins de franchise	104 013	24,0	98 347	22,9
Épiceries	8 142	1,9	6 475	1,5
Autre	1 062	0,2	1 350	0,3
TOTAL	432 986	100,0	428 667	100,0



SPIRITUEUX

Les ventes de spiritueux ont enregistré une hausse de 1,5 %, passant de 100,7 millions de dollars en 2017-2018 à 102,3 millions en 2018-2019, ce qui représente une augmentation positive dans une catégorie qui demeure stable. Le volume a diminué de 0,1 %.

Nos ventes de spiritueux du magasin sur place d'ANBL au Festival des spiritueux du Nouveau-Brunswick à Fredericton en novembre ont totalisé 319 000 \$, soit une augmentation de 4,1 % par rapport à l'année dernière.

VIN

Les ventes de vin sont demeurées inchangées à 99 millions de dollars en 2018-2019, ce qui représente le même montant qu'en 2017-2018. Le volume a diminué de 1,9 %.

Les ventes du magasin sur place de l'Expo Vins et Gastronomie du monde, qui a eu lieu à Moncton début de novembre, ont totalisé 369 000 \$, soit une baisse de 6 % par rapport à l'année dernière.

BIÈRE

Les ventes de bière ont diminué de 0,3 %, totalisant 198,9 millions de dollars en 2018-2019 par rapport à 199,5 millions de dollars en 2017-2018. Le volume a augmenté de 0,6 %.

PANACHÉS ET CIDRES

Les ventes de panachés et de cidres ont continué de croître rapidement en 2019, affichant une hausse de 11,5 %, totalisant 32,7 millions comparativement à 29,4 millions en 2017-2018. Les volumes ont augmenté de 14,8 %.

VERSEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	2018 – 2019	2017 – 2018
*Versements à partir du bénéfice net	147 941 170 \$	171 456 450 \$
Fonds en fiducie pour l'environnement	3 020 213	2 817 174
Impôts fonciers	285 695	299 903
	151 247 078 \$	174 573 527 \$
GOUVERNEMENT DU CANADA		
Taxe de vente harmonisée	36 316 774 \$	40 358 673 \$
Taxe d'accise et droits de douane	21 072 549	18 076 770
	57 389 323	58 435 443
TOTAL	208 636 401 \$	233 008 970 \$

* Les paiements versés à la province à partir du revenu net représentent l'argent net disponible provenant des activités de l'exercice financier et fluctuent d'une année à l'autre en fonction de l'argent disponible



REVUE DE L'ANNÉE 2018 – 2019

**OBJECTIF
STRATÉGIQUE
N° 2**

**ÉLIMINER LE
GASPILLAGE
ET AJOUTER
DE LA VALEUR**

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET ENTREPÔT

Le service de la chaîne d'approvisionnement s'est concentré sur l'acquisition d'une meilleure compréhension de Great Plains Dynamics ainsi que du flux des processus et des produits après le déploiement en mai 2016, lorsque plusieurs membres de l'équipe ont changé de poste et que trois nouveaux employés ont rejoint l'équipe. De plus, l'équipe a participé au projet T4G pour définir les processus du cycle de vie des produits de la société.

Un projet de distribution régionale interne a été mené à bien afin d'évaluer les besoins futurs pour renforcer la coopération régionale. À ce jour, 14 centres de distribution régionaux (CDR) ont été établis. Les CDR desservent les quatre régions des alcools de l'Atlantique. Les avantages comprennent une réduction du délai de livraison des produits, une amélioration de la rotation des stocks et une réduction des stocks de l'entrepôt sur place. L'objectif immédiat du projet était de déterminer si ANBL devait permettre aux fournisseurs de continuer à avoir recours à des fournisseurs de services logistiques tiers et se convertir à ce modèle. Les objectifs à long terme ou secondaires au lancement du projet étaient de déterminer comment ANBL servirait tous les marchés du point de vue de la distribution.

Les activités d'entreposage ont continué de mettre l'accent sur le transport à flux tendus vers l'extérieur. Les coûts ont été réduits de 7 % (68 000 \$ par rapport au budget), éliminant ainsi le gaspillage et améliorant nos résultats nets.

Les activités d'entreposage ont mis en place iWarehouse, le système d'optimisation de flotte leader de l'industrie pour gérer les véhicules industriels et prendre les décisions critiques nécessaires à la réduction des coûts. Le système iWarehouse aidera à redimensionner notre flotte de lève-palettes sans sacrifier la productivité ni le rendement. Grâce à la vérification d'accès, aux listes de vérification pré-horaires et à la surveillance des camions, iWarehouse permet à la direction de contrôler qui conduit les équipements et à quel moment, tout en fournissant une mine d'informations visant à faciliter le processus décisionnel de la flotte d'entrepôts. iWarehouse est la solution d'optimisation de flotte la plus puissante et la plus complète de l'industrie, et un bond en avant révolutionnaire dans la façon dont les entreprises acquièrent, analysent et agissent sur la base d'informations intelligentes concernant la flotte de lève-palettes.

iWarehouse est un outil d'optimisation de flotte qui offre les options suivantes:

- **Vérification d'accès** – l'unité vérifie qui peut utiliser l'équipement (seulement les personnes autorisées).
- **Registres de formation** – l'unité empêche les conducteurs, dont le permis de conduire est expiré, d'utiliser l'équipement.
- **Liste de vérifications quotidiennes électronique (temps réel)** – l'unité oblige les opérateurs à remplir la liste de vérifications.
- **Suivi d'impact (temps réel)** – signale les accidents à la seconde où ils se produisent par message TEXTE (qui conduisait/quelle machine/quelle était la gravité de l'accident)

PROGRAMME PILOTE DE RÉPONSE À LA DEMANDE D'ÉNERGIE NB

En 2018-2019, ANBL a continué de participer au programme pilote de réponse à la demande d'Énergie NB. Dans le cadre du projet pilote, ANBL a utilisé sa génératrice de secours pour réduire la demande d'électricité (environ 180 kW) du réseau d'Énergie NB pendant les périodes de pointe, ce qui a permis à celle-ci d'évaluer le besoin de fournir de l'électricité supplémentaire au réseau.

AMÉLIORATIONS CAD POUR AUGMENTER LES RENDEMENTS

ANBL a apporté d'importantes améliorations à son Centre des opérations de commerce de détail, en modernisant l'équipement mécanique pour qu'il soit plus éconergétique et en rénovant les locaux à bureaux pour augmenter le taux d'occupation.



“ Les activités d'entreposage ont continué de mettre l'accent sur le transport à flux tendus vers l'extérieur. Les coûts ont été réduits de 7 %

REVUE DE L'ANNÉE

2018 – 2019

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3

ÉTABLIR UNE CULTURE DE RENDEMENT ÉLEVÉ

“ *l'accent demeure sur l'exécution de plans d'action individuels et d'équipe pour accroître l'engagement.* ”

PERSONNEL ET CULTURE ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Le dernier sondage sur l'engagement des employés d'ANBL a été effectué en mars 2019. La quasi-totalité des membres de l'équipe ont répondu, ce qui représente un taux de participation de 99 %. Les résultats en matière d'engagement sont passés de 4,10 à 4,13 (sur 5,00). L'objectif est de s'efforcer d'améliorer continuellement l'engagement, tout en gardant toujours à l'esprit les interactions les uns avec les autres. Comme par les années passées, l'accent demeure sur l'exécution de plans d'action individuels et d'équipe pour accroître l'engagement. Les plans d'action incluent :



Fournir de l'encadrement et de la formation à tous les gérants sur le développement de l'engagement des équipes.



Créer des objectifs d'équipe pour stimuler l'engagement.



Donner la priorité aux objectifs en matière d'engagement et se concentrer sur les engagements de l'équipe.



Continuer à faire évoluer la conversation en mettant l'accent sur la réussite.



Célébrer les réussites!

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Programme de Perfectionnement Accéléré de Leadership (PPAL)

Depuis sa création en 2007, le Programme de perfectionnement accéléré de leadership (PPAL) a développé les compétences en leadership au sein d'ANBL. 106 employés l'ont suivi depuis son lancement. Au cours de cet exercice, 16 nouveaux participants ont commencé leur parcours personnel de perfectionnement du leadership en se concentrant sur le développement du leadership dans les magasins de détail. Le programme du PPAL a formé des participants qui ont été promus à des postes de direction, dans lesquels ils connaissent le succès professionnel et des résultats exceptionnels en matière de rendement/commerciaux, comme en témoignent les récompenses de magasin remises chaque année. Cette année, 91 % des récompenses de magasin ont été décernées aux participants du programme PPAL.

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

Leadership en Matière de Sécurité

ANBL continue de se concentrer sur le leadership en matière de sécurité. ANBL croit qu'un encadrement continu et uniforme en matière de sécurité par les leaders et les membres de l'équipe contribuera à façonner les comportements des équipes et à assurer une culture axée sur la sécurité dans l'ensemble de l'organisation. Les plans d'action comprennent une sensibilisation accrue à la sécurité et des efforts d'amélioration continue des pratiques exemplaires en matière de sécurité. Le Programme de leadership en matière de sécurité incite les membres de l'équipe à transformer la culture organisationnelle en démontrant que le souci de la sécurité est toujours une priorité.

La sécurité est un indicateur clé de l'excellence organisationnelle. L'objectif d'ANBL est de créer, de construire et d'établir la sécurité dans chaque processus, la bienveillance dans toutes les interactions et la réussite dans nos activités.

- **Aspirer** à un environnement exempt de toute blessure.
- **Penser** que toutes les blessures peuvent être évitées.
- **Exercer** nos activités en suivant le principe de l'amélioration continue.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Encadrement

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, 84,5 % des gérants et des gérants adjoints ont renouvelé leur certification en tant que responsables de l'encadrement dans le cadre du programme de service à la clientèle axé sur l'excellence du SERVICE. En plus de ces précieux formateurs, ANBL a embauché trois responsables de l'encadrement en vente au détail au troisième trimestre. Leur rôle principal est de fournir aux membres de l'équipe du magasin une rétroaction de niveau professionnel de l'encadrement et un encadrement continu en « formant le formateur », pour un taux de réussite plus élevé des renouvellements de certification annuels chez les responsables de l'encadrement. L'ajout de ressources en matière d'encadrement professionnel permettra à ANBL d'atteindre un nouveau niveau de service à la clientèle exceptionnel, et ce à toutes les étapes du processus de vente.

Vente Intensive

Au cours de l'exercice 2018-2019, ANBL a lancé la quatrième phase de son programme de ventes intensives. Le programme a évolué, tout en mettant l'accent sur les compétences en vente, les normes de merchandising, le sens des affaires et la connaissance des produits. Le programme de vente intensive a permis de changer la culture de vente dans les magasins de manière efficace et se poursuivra tout au long de l'exercice 2019-2020. Depuis son lancement au cours de l'exercice 2015-2016, 32 candidats ont été retenus, dont trois ont obtenu un poste de conseiller en produits, un poste de gérant de magasin et un poste de formateur de ventes au détail.





AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX MAGASINS EN VUE D'AUGMENTER LE RENDEMENT

La marque ANBL continue de s'étendre à travers la province avec des rénovations dans les magasins d'Edmundston, Grand-Sault et Caraquet. Ces magasins rénovés mettent l'accent sur la prestation d'une expérience client moderne, pertinente et excitante. Ces emplacements offrent aux clients plusieurs améliorations, en plus de l'expansion de leurs portefeuilles.

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET ACTIVITÉS DE DÉTAIL

PRIX D'EXCELLENCE POUR LES MAGASINS

Des prix ont été remis aux gérants et aux gérants adjoints dans le cadre du Congrès de leadership du printemps 2019 au nom de toute l'équipe de vente au détail.

PRIX D'EXCELLENCE DU SERVICE

Ces prix sont décernés aux magasins qui ont obtenu les meilleures notes globales pour trois des quatre visites de clients mystère.

100 %
OR
SUSSEX
N° 35

99 %
ARGENT
SALISBURY
N° 47

98 %
BRONZE
BOUCTOCHE
N° 20

PRIX POUR LES TABLEAUX DE BORD DES MAGASINS

Ces prix sont décernés aux magasins dans chaque bannière ayant obtenu les notes les plus élevées dans leur tableau de bord équilibré.

Dépôt

119,80 %
SALISBURY
N° 47

Bannière A

89 %
OR
Boulevard
Vaughan Harvey,
MONCTON
N° 26

66,25 %
ARGENT
DIEPPE
N° 66

Bannière B

111,30 %
OR
Rue Somerset,
SAINT JOHN
N° 4

88 %
ARGENT
Promenade Elmwood
MONCTON
N° 63

87,75 %
BRONZE
EDMUNDSTON
N° 14

Bannière C

84,65 %
OR
CHATHAM
N° 29

84,25 %
ARGENT
TRACADIE-SHEILA
N° 22

74,10 %
BRONZE
RICHIBUCTO
N° 19

Bannière D

102,85 %
OR
DALHOUSIE
N° 9

98,15 %
ARGENT
SHIPPAGAN
N° 21

**OBJECTIF
STRATÉGIQUE
N° 4**

**METTRE
L'ACCENT SUR
L'OPTIMISATION
DE NOTRE
PERTINENCE
POUR LE CLIENT**



CRÉER DES EXPÉRIENCES QUI FONT **SEN**

Au cours de la troisième année du plan stratégique de quatre ans, ANBL s'est concentrée sur la rationalisation et la mise en œuvre de processus qui permettraient d'améliorer l'efficacité du travail. Non seulement ces efforts feraient gagner du temps et de ressources aux services de soutien, mais ils permettraient à nos équipes en magasin de passer plus de temps avec la ou les personnes les plus importantes de toutes – les clients.

L'équipe de Stratégie et Engagement client, en étroite collaboration avec les équipes de la Chaîne d'approvisionnement et des Magasins, a continué de faire évoluer le très important programme de marchandisage en magasin pour s'assurer d'avoir atteint son objectif visant à inciter les clients à essayer quelque chose de nouveau ou à faire des réserves de leur produit préféré. Ce programme génère maintenant plus de 3 millions de dollars en revenus de programme, en plus des ventes supplémentaires et du volume gagné grâce à un programme bien planifié et bien exécuté en magasin. Pour ce faire, une restructuration stratégique de l'équipe Stratégie et Engagement client a eu lieu en même temps et s'est avérée fructueuse à mesure que le programme se déployait en octobre.

Dans cet esprit d'oser faire mieux, ANBL a travaillé sur deux grands projets en 2018-2019 afin de a) mieux connaître les clients et b) assurer un travail efficace lors de l'inscription, du retrait et de la gestion des produits, du "berceau à la tombe".

Dans le cadre du premier projet, ANBL a effectué le plus grand projet de recherche sur la clientèle de son histoire pour en apprendre davantage sur les clients du Nouveau-Brunswick et sur ce qu'ils attendent de nous quant à la façon dont ANBL fait affaire dans la province. Le projet s'est concentré sur trois domaines spécifiques :

- Qu'est-ce qui incite un client à choisir où magasiner (magasin ANBL, épicerie, magasin de franchise, magasin de fabricants ou de brasseurs), et qu'achète-t-il et pourquoi lorsqu'il est sur place?
- Comment les clients font-ils leurs achats et à quel type d'expérience s'attendent-ils dans les magasins d'ANBL?
- Que veulent les clients qui n'est pas proposé actuellement?

SATIATION

Une approche à multiples facettes a été adoptée, faisant participer les habitants de toute la province par le biais de groupes de discussion, d'ateliers en magasin et de sondages. Ces données serviront de fondement pour les travaux futurs de modernisation des activités afin de demeurer pertinents aux yeux des clients et des divers intervenants.

Afin de tirer pleinement parti des connaissances acquises auprès des clients dans le cadre du projet précité, et en tant que détaillant de milliers de produits, ANBL avait besoin d'assurer que son programme de gestion du cycle de vie des produits et tous les processus au sein de l'entreprise étaient aussi efficaces que possible. En collaboration avec des partenaires internes et externes, un examen et une révision complète du cycle de vie des produits ont été entrepris en 2018-2019. Le travail accompli permettra non seulement à ANBL de demeurer pertinente auprès de ses clients en s'assurant que le produit est distribué efficacement dans le réseau, mais aussi de s'assurer que les équipes internes savent ce qu'on attend d'elles et leur donne les outils nécessaires pour faire le travail.

MARKETING ET MARCHANDISAGE

En 2018-2019, ANBL s'est assurée de se concentrer non seulement sur la création d'une expérience en magasin qui fasse sensation, mais aussi sur l'augmentation du trafic par l'entremise de nouvelles campagnes de marketing, une plus grande utilisation de la publicité numérique et l'établissement de la communauté virtuelle.

La marque ANBL continue de pénétrer le marché, comme le démontrent l'engagement en ligne et les rétroactions positives du projet de recherche. Au cours de son cheminement vers l'ultra-pertinence, ANBL continue d'utiliser les nouvelles technologies pour s'assurer que l'expérience en ligne et en magasin laisse aux clients le sentiment d'être appréciés et engagés.



“ ANBL s'est concentrée sur la rationalisation et la mise en oeuvre de processus qui permettraient d'améliorer l'efficacité du travail ”



BIÈRE

Maintenir le cap

Étant donné sa taille, la catégorie « Bière » joue toujours un rôle important dans le succès d'ANBL. En 2018-2019, la stratégie comportait trois volets :

- **Stabiliser** la bière grand public nationale après la mise en œuvre et le maintien de l'offre « Des prix bas au quotidien » sur les grands formats.
- **Se concentrer** davantage sur les produits haut de gamme et les produits importés.
- **Générer du trafic** par le biais de nouveaux produits, d'offres saisonnières et d'attributions ultra-haut de gamme.

ANBL a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires et fournisseurs internes pour s'assurer que la santé globale de la catégorie était maintenue après trois années de changements importants. L'objectif était d'offrir des possibilités à tous les segments de clientèle de la catégorie bière, qui évoluent maintenant plus que jamais.

La salle de la bière artisanale de Fredericton continue d'avoir du succès, mettant l'accent à la fois sur la bière artisanale produite localement et sur des produits uniques provenant de partout dans le monde. La bière artisanale locale (bière microbrassée produite dans les provinces Maritimes) poursuit sa croissance.



VIN

Pas besoin d'une occasion spéciale

En 2018-2019, ANBL a continué d'encourager les clients à consommer des vins de qualité supérieure, mais plus important encore, elle a mis l'accent sur les clients qui stimulent la croissance dans les prix d'entrée et de milieu de gamme. Le programme hautement populaire des forfaits de vins a continué d'avoir du succès. Par conséquent, les recettes tirées des forfaits de vin sont passées de 643 003 \$ à 6 243 173 \$.

Le programme EXPÉRIENCE d'ANBL continue de progresser et faire sensation auprès des clients de toute la province. Maintenant dans sa troisième année, il offre plus de 30 nouveaux produits chaque mois, présentés dans plus de 20 magasins à travers la province. Le programme est mis en valeur par une nouvelle campagne de marketing axée avant tout sur les personnes, qui a été élaborée vers la fin de 2018-2019 en prévision de l'ouverture de la première boutique spécialisée d'ANBL, EXPÉRIENCE par ANBL.

Vingt-cinq épicerie se sont ajoutées aux 41 existantes en 2018-2019. ANBL continue de travailler sur le portefeuille pour s'assurer qu'il est pertinent pour les clients du secteur de l'épicerie, ainsi qu'avec les fournisseurs et les vendeurs en épicerie pour élargir le réseau. Le programme a généré des revenus de 6,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier.



SPIRITUEUX

Des cocktails et plus encore!

Depuis plus de trois ans, ANBL développe la culture du cocktail au Nouveau-Brunswick. Il en a été de même en 2018-2019, et pour consolider ce fait, ANBL a ajouté un composant spiritueux à son programme spécial EXPÉRIENCE. Tout comme pour le programme des vins, un ensemble unique de produits est apporté et distribué dans des magasins sélectionnés à travers la province. Liés à un thème, ces produits se distinguent par leur prix et se concentrent sur les styles populaires, les nouveaux producteurs, les trouvailles rares et les spiritueux qui se mélangent bien. Le programme a généré 218 140 \$ depuis son lancement en juillet 2018.

Dans le cadre des changements apportés au programme de marchandisage en magasin, la catégorie des spiritueux a bénéficié d'un espace promotionnel extraordinaire au sein du magasin d'ANBL, ainsi que de canaux numériques. Comme pour la catégorie des vins, à mesure que le segment haut de gamme se développe, l'objectif était d'avoir des produits classiques qui stimulent le volume, tout en restant pertinents pour les clients, comme le font les nouveaux référencements dans les magasins chaque semaine.

Les deux principaux programmes de spiritueux d'ANBL, « Faites vos provisions pour le chalet » et « Bar en boîte » ont tous deux connu une baisse en 2018-2019, nous rappelant que cette catégorie est plus dynamique que jamais et que les succès incroyables du passé ne prédisent pas l'avenir. Des changements seront envisagés pour 2019-2020 afin de s'assurer que ces programmes majeurs continuent d'être intéressants puisqu'ils représentent plus de 2 millions de dollars de revenus annuels.



PANACHÉS/CIDRES

Un succès continu

ANBL est un chef de file à l'échelle nationale dans cette catégorie depuis 2015-2016, et le présent exercice financier semble le confirmer. Une fois de plus, les efforts dans cette catégorie sont en tête du pays en matière de croissance et de revenu par habitant. En restant à l'affût des tendances et en trouvant de nouvelles façons d'élargir la catégorie tout au long de l'année, ce segment a poursuivi sa croissance, tout en continuant de connaître un énorme succès pendant la période de pointe en été. ANBL a développé une nouvelle matrice de décision pour décider des produits à inscrire dans cette catégorie, les demandes ayant maintenant atteint un sommet historique. ANBL a répertorié 157 nouveaux panachés et cidres au cours de l'année afin d'attirer les clients toujours à l'affût des toutes dernières saveurs et tendances. En 2018-2019, le cidre a rejoint le vin dans le réseau des épiceries et offre maintenant encore plus de choix aux clients dans ces magasins. En plus de la croissance supplémentaire provenant de son ajout en épicerie, le cidre demeure l'un des facteurs de croissance les plus importants dans cette catégorie.



NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES BOISSONS ALCOOLISÉES ARTISANALES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PARTENARIATS AVEC DES PRODUCTEURS LOCAUX DE BOISSONS ALCOOLISÉES ARTISANALES

ANBL continue de valoriser son partenariat avec un nombre croissant de producteurs de boissons alcoolisées artisanales dans la province. En collaboration avec divers ministères gouvernementaux et membres représentatifs de l'industrie locale, ANBL a eu le plaisir de participer au *Provincial Craft Alcohol Innovation Lab*, le laboratoire provincial d'innovation en matière d'alcool artisanal. Le travail du laboratoire a permis de mieux comprendre le rôle et les responsabilités de chaque partie pour assurer la prospérité du secteur local de l'alcool artisanal dans la province. Les travaux menés au titre du laboratoire ont également fourni un cadre utile pour un dialogue continu entre ANBL et les producteurs locaux.

Le soutien d'ANBL à l'industrie comprend des structures de majoration réduites dans chacune des catégories de production. ANBL s'engage activement auprès des producteurs locaux sur des questions liées aux politiques, à la tarification, à la distribution et à l'accès aux réseaux.

LES SPIRITUEUX ARTISANAUX, LE VIN, LE CIDRE ET LA BIÈRE PRODUITS LOCALEMENT REPRÉSENTENT



679 UGS

dans le portefeuille
d'ANBL et un
montant total de



17 752 296,21 \$
en ventes

L'INDUSTRIE ARTISANALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK COMPTE



52 BRASSEURS



**22 PETITS
PRODUCTEURS
DE VIN**



**2 PRODUCTEURS
DE CIDRE**

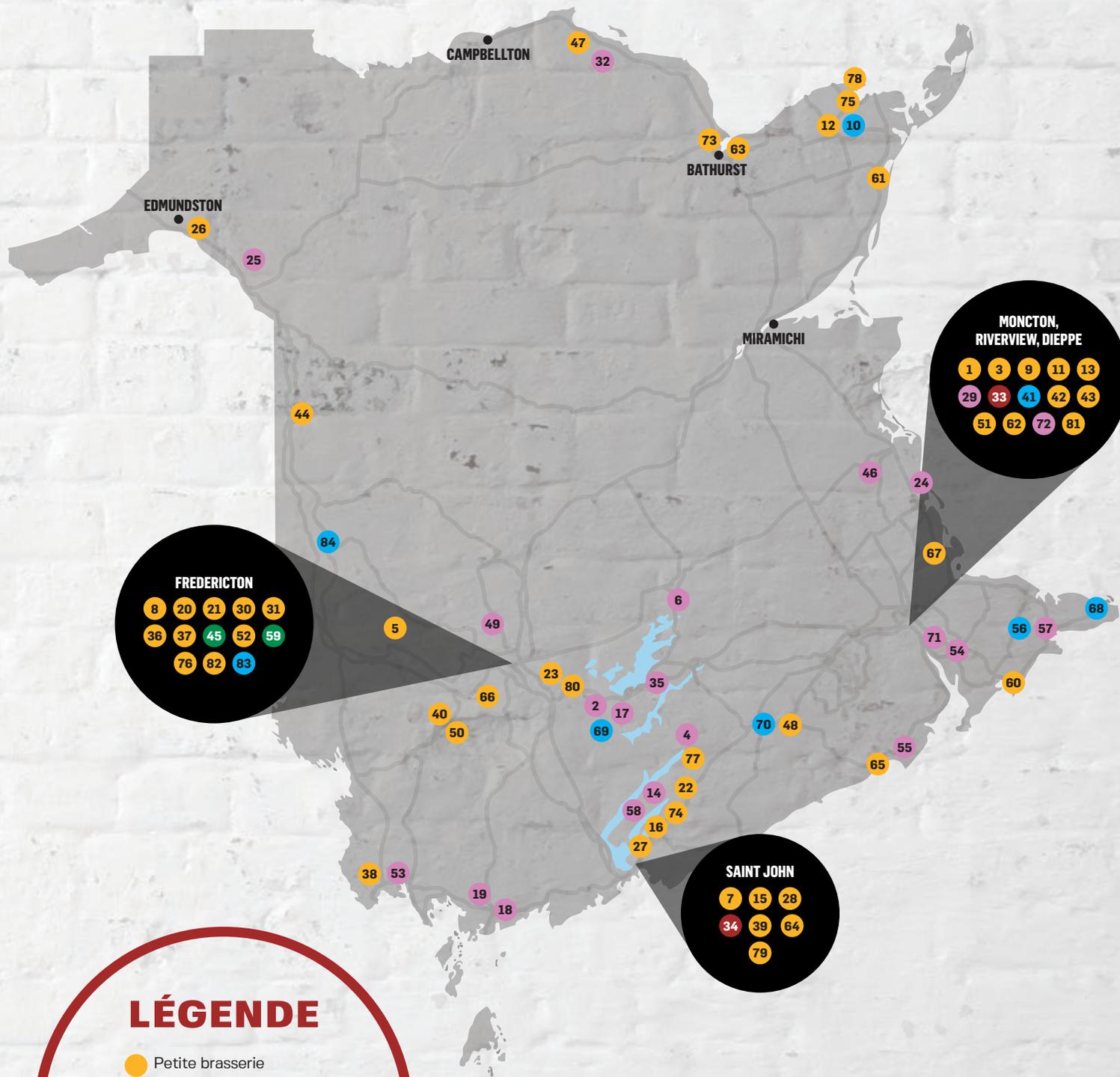


7 DISTILLATEURS

LISTE DES PRODUCTEURS

- 73 13 Barrels Brewing
- 1 Acadie-Broue Inc.
- 60 Bagtown Brewing Company
- 3 Beckwith Road Brewing Company
- 5 Big Axe Brewery Inc.
- 7 Big Tide Brewing
- 8 Bogtrotter Craft Brewery
- 74 Bootstrap Brew Pub
- 9 Bore City Brewing
- 75 Brasserie Retro Brewing
- 61 Brasseux d'la Côte
- 13 Brule Brewing Company (Flying Boats)
- 62 Cavok Brewing
- 11 Celtic Knot
- 12 Distillerie Fils du Roy Inc.
- 15 First City Brewing
- 16 Foghorn Brewing Company
- 63 Four Rivers Brewing
- 64 Gahan House Port City
- 76 Gahan House Riverside
- 20 Graystone Brewing
- 21 Grimross Brewing Corp.
- 22 Hammond River
- 65 Holy Whale Brewing
- 23 Johnny Jacks
- 26 Les Brasseurs de Petit-Sault
- 27 Long Bay Brewing
- 28 Loyalist City Brewing Co.
- 30 Mama's Brew Pub
- 77 Matchstick Beer Factory
- 31 Maybee Brewing Company
- 78 Microbrasserie Houblon-Pêcheur
- 79 Moosehead Small Batch
- 80 MorALE Brewsters
- 66 Niche Brewing
- 36 Northampton Brewing (Picaroons - Queen Street, Fredericton)
- 39 Northampton Brewing (Picaroons - Saint John)
- 38 Northampton Brewing (Picaroons - St. Stephen)
- 37 Northampton Brewing (Picaroons - Union Street, Fredericton)
- 81 O'Creek Brewing Company
- 40 Off Grid Ales
- 43 Pump House (Mill Street, Moncton)
- 42 Pump House (Orange Lane, Moncton)
- 44 Railcar Brewing Company
- 82 Rustico/King West Brewing
- 47 Savoie's Brewhouse
- 48 Sussex Ale Works
- 50 Think Brewing Co.
- 51 Tide & Boar
- 52 TrailWay Brewing
- 67 Valonray Farmhouse Brewery
- 33 Molson-Coors Brewing
- 34 Moosehead Breweries Limited
- 68 Blue Roof Distillers
- 83 Devil's Keep Distillery- Hanwell
- 10 Distillerie Fils du Roy Inc
- 69 Gagetown Food & Fermentation
- 84 Moonshine Creek Craft Distillery
- 41 Port Royal Distillers (Snow Fox)
- 70 Sussex Craft Distillery
- 58 Winegarden Estate Ltd. Distillery
- 45 Red Rover Craft Cider
- 59 York County Cider
- 2 Appleman Farms Ltd.
- 4 Belleisle Vineyards
- 6 Big Sky Ventures
- 14 Dunham's Run Estate Winery
- 17 Gagetown Fruit Farms
- 18 Gordon McKay & Sons 1996 Ltd.
- 19 Granite Town Farms
- 35 La Framboise Francoeur
- 71 Latitude 46 Estate Winery
- 24 Le Ferme Maury
- 29 Magnetic Hill Winery
- 32 Miel-N-Bee Honey
- 35 Motts Landing Vineyards
- 72 Pioneer Mountain Estates
- 46 Richibucto River Wine Estates
- 49 Sunset Heights Meadery
- 53 Tuddenham Farms
- 54 Verger Belliveau Orchard
- 55 Waterside Farms Cottage Winery
- 57 Winegarden Estate Ltd. Winery
- 58 Yip Cider

PRODUCTEURS DE BOISSONS ALCOOLISÉES DU NOUVEAU-BRUNSWICK



LÉGENDE

- Petite brasserie
- Distillerie
- Grande brasserie
- Petit producteur de vin
- Magasin de franchise pour le cidre

REVUE DE L'ANNÉE

2018 – 2019

OBJECTIF
STRATÉGIQUE
N° 5

ÊTRE
RECONNUE
COMME
UNE BONNE
ENTREPRISE
CITOYENNE



CONSCIENCE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Campagne de la jonquille - Société canadienne du cancer du Nouveau-Brunswick

ANBL a organisé une campagne de vente d'épinglettes jonquilles d'une semaine à travers la province du 25 au 31 mars et a récolté 53 527 \$.

Centraide/United Way

En plus d'animer une collecte de fonds de trois jours dans nos magasins de détail, les employés d'ANBL ont participé à la Journée nationale d'entraide de Centraide au moyen de retenues à la source et de collectes de fonds de la campagne du GNB. Au nom des employés et des clients d'ANBL, l'organisation a donné plus de 37 332 \$ en 2018-2019. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre d'un effort et d'un dévouement continus pour appuyer les Centraide du Nouveau Brunswick.

En parallèle de la campagne de collecte de fonds pour Centraide, ANBL a également récolté 7 194 \$ dans le cadre d'une activité similaire pour le Centre de Bénévolat de la Péninsule Acadienne.

Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick

Du 9 au 11 août, ANBL a tenu une campagne de collecte de fonds pour l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick (ACSMNB). Grâce au soutien de nos généreux clients à travers le Nouveau-Brunswick, 37 530 \$ ont été remis pour soutenir cette formidable organisation.

Croix-Rouge canadienne - Section du Nouveau-Brunswick

Du 4 au 6 mai, ANBL a tenu une campagne de collecte de fonds pour venir en aide aux personnes touchées par les inondations au Nouveau-Brunswick. Grâce à la générosité de nos clients, 47 706 \$ ont été versés à la Croix-Rouge canadienne - Division de l'Atlantique.

Fondation communautaire ANBL

Officiellement lancée en avril, la Fondation communautaire d'ANBL tient un programme de loterie trimestrielle. Dans le cadre de ce programme, ANBL a offert 2 000 \$ à chacune des sept zones, par trimestre. Un total de 56 000 \$ a été donné dans le cadre de ce programme afin d'aider les organismes de bienfaisance locaux à accomplir leur important travail.

Protégeons nos rivières

Du 20 août au 23 septembre, ANBL a organisé la campagne annuelle « Protégeons nos rivières ». Grâce à nos fournisseurs, à nos clients et aux membres de notre équipe, ANBL a donné 69 432 \$ à la Fondation pour la conservation du saumon atlantique.



Festivals

La 13^e édition du **Festival de la bière de l'Atlantique** a eu lieu à Moncton les 25 et 26 mai. Plus de 3 000 personnes y ont assisté et ont pu déguster des bières de 50 brasseries, qui comprenaient un éventail de différents styles de bière.

Le **FestiVin** a donné le coup d'envoi de la saison touristique de la Péninsule acadienne à Caraquet les 1er et 2 juin. Le magasin de vin sur place a généré des ventes nettes de 28 421,12 \$ (taxes et consignes de bouteille non incluses).

Plus de 1 000 personnes ont assisté au **23^e Festival annuel des spiritueux du N.-B.** qui s'est tenu du 13 au 17 novembre. Pour une deuxième année, ANBL a offert des possibilités d'achat à l'avance à tous les séminaires et soupers. La boutique éphémère sur place du festival a été ouverte sur une période de deux jours, générant des ventes nettes de 195 812,35 \$ (taxes et consignes de bouteille non incluses). Au total, le Festival des spiritueux du Nouveau-Brunswick a accueilli plus de 40 cours et séminaires et a contribué à familiariser les invités au merveilleux monde du whiskey.

La 27^e édition annuelle **d'Expo Vins et Gastronomie du monde** a accueilli plus de 5 000 participants lors des expositions des 2 et 3 novembre à Moncton. Les ventes nettes se sont élevées à 364 834 \$ dans la plus grande boutique éphémère d'ANBL de la province. Avec quatre vitrines dans lesquelles choisir, il y en avait pour tous les goûts.

ANBL était le fier commanditaire de la partie VIP de la soirée au **Festival du vin de la Croix-Rouge de Saint John** le 23 février. Après avoir servi plusieurs vins et sensibilisé les invités, ANBL était présent pour s'assurer que tout le monde rentre à la maison en toute sécurité en offrant un trajet en taxi gratuit dans le cadre du programme de responsabilité sociale.

Lors de la 6^e édition du **Festival de la bière artisanale de Fredericton**, les amateurs de bière se sont retrouvés pour deux journées complètes de dégustation de bière dans la capitale provinciale. Depuis sa fondation, le FBAF

a connu une croissance exponentielle et a organisé des événements à guichets fermés qui se sont développés et ont évolué au même rythme que l'industrie. ANBL était sur place pour s'assurer que tout le monde demeurerait hydraté et rentrerait en toute sécurité avec un service de taxi gratuit.

Lors de la **Fête annuelle de la bière de Saint John**, des centaines de personnes se sont rassemblées pour une journée de dégustation de bière bien remplie. Le festival a également proposé des appariements culinaires et des arts visuels. Comme toujours, ANBL était sur place pour distribuer gratuitement des bouteilles d'eau et des bons de taxi gratuit afin de s'assurer que l'événement soit mémorable pour tous!

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

MADD Canada

MADD Canada et ses sections du Nouveau-Brunswick demeurent des partenaires clés au titre de notre programme de responsabilité sociale. ANBL croit que l'éducation des jeunes – dès les premières années du secondaire – en matière de consommation responsable d'alcool portera ses fruits jusque dans l'âge adulte. ANBL commandite 56 présentations à des élèves du primaire et du premier cycle du secondaire partout au Nouveau-Brunswick, ce qui apporte au monde de l'éducation un message de sensibilisation aux drogues et à l'alcool et de réduction des risques. ANBL a également pu offrir à MADD Canada les sommes suivantes dans le cadre de ses efforts de collecte de fonds :

Programme
d'assemblage
scolaire
56 000 \$

Collecte de
fonds et boîte
à monnaie
26 566 \$

Concours de vidéos « Finissants sans accident » des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick

ANBL a offert une initiative « Finissants sans accident » à toutes les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. Avec l'approbation du ministère de l'Éducation, des élèves des écoles secondaires se sont engagés à diffuser un message sur les choix responsables en matière de boissons alcoolisées. Les élèves ont créé des vidéos et les ont soumises pour évaluation. Au total, 7 000 \$ ont été distribués à parts égales à sept promotions de finissants du Nouveau-Brunswick.

Programme d'université « Keep It Social »

« Keep It Social » est la marque d'une plateforme de responsabilité sociale de marque développée et exploitée par des étudiants. Son objectif est d'adopter une stratégie collaborative à long terme visant à promouvoir la consommation responsable d'alcool et la réduction des dommages chez les étudiants universitaires et collégiaux. Le programme a vu le jour sous la forme d'un partenariat entre la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse et les universités de cette province. Depuis, le programme s'est étendu à toutes les universités du Canada atlantique par l'entremise des sociétés des alcools locales. « Keep It Social » est une plateforme qui permet de comparer des comportements de consommation normalisés et des comportements à risque. Les scénarios et les documents connexes sont conçus pour que les étudiants s'y reconnaissent et sont approuvés par eux. ANBL a appliqué ce programme à l'Université du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de Varsity Athletics, et à l'Université Mount Allison pendant l'année scolaire 2018-2019.

Vérification 30

Au cours de l'exercice 2018-2019, ANBL a servi un total de 8 506 778 clients et 860 719 d'entre eux ont dû présenter une pièce d'identité parce qu'ils semblaient avoir moins de 30 ans. On a refusé de servir 13 046 personnes parce qu'elles n'avaient pas de pièce d'identité. Le nombre de personnes interpellées est passé de 10,0 % (de total des transactions contestées) à 10,12 %. Les garanties pour tous les magasins de l'entreprise, les magasins de franchise et les épiceries d'ANBL sont en cours de mise à jour.



Programme de raccompagnement sécuritaire gratuit d'ANBL

Dans le but d'éliminer la conduite avec facultés affaiblies, ANBL a commandité des services de transport lors de 15 événements majeurs organisés un peu partout dans la province :

- **Festival de la bière de l'Atlantique** - Moncton
- **FestiVin** - Caraquet
- **Festival du homard de Shediac** - Shediac
- **Ocean Festive** - Shediac
- **Festival Frichti** - Moncton
- **Festival Area506** - Saint John
- **OktoberFest des Acadiens** - Bertrand
- **OktoberFest** - Moncton
- **Festival Harvest Jazz and Blues** - Fredericton
- **Expo Vins et Gastronomie du monde** - Moncton
- **Festival des spiritueux du Nouveau-Brunswick** - Fredericton
- **Festival du vin de la Croix-Rouge de Saint John** - Saint John
- **Championnat mondial de hockey sur étang** - Plaster Rock
- **Festival de la bière de Saint John** - Saint John
- **Festival de la bière artisanale de Fredericton** - Fredericton

Un partenariat a également été créé avec des organisateurs de festivals pour promouvoir la responsabilité sociale par l'affichage de matériel de marketing à des emplacements de choix afin de sensibiliser les participants, de susciter des choix sécuritaires en matière de consommation de boissons alcoolisées et de les encourager à utiliser le programme de raccompagnement sécuritaire gratuit d'ANBL.



Le bar à eau : distribution d'eau gratuite par ANBL

En novembre 2016, ANBL a introduit son concept de bar à eau. En tant que principal commanditaire de divers festivals, il a été constaté que les gens ne consommaient pas assez d'eau et que celle-ci devait généralement être achetée. Le bar à eau a permis de garder les festivaliers bien hydratés grâce à la distribution d'eau à titre gracieux. Il a été si bien accueilli qu'au cours de l'exercice 2017-2018, ANBL a décidé d'en faire un programme permanent.

Commanditaire majeur pour l'année financière 2018 - 2019, ANBL a distribué de l'eau gratuitement aux festivals suivants :

- **Festival de la bière de l'Atlantique** - Moncton
- **FestiVin** - Caraquet
- **Festival du homard de Shediac** - Shediac
- **Ocean Festive** - Shediac
- **Festival Area506** - Saint John
- **Festival Harvest Jazz and Blues** - Fredericton
- **Expo Vins et Gastronomie du monde** - Moncton
- **Festival des spiritueux du Nouveau-Brunswick** - Fredericton
- **Festival du vin de la Croix-Rouge de Saint John** - Saint John
- **Festival de la bière de Saint John** - Saint John
- **Festival de la bière artisanale de Fredericton** - Fredericton



Points saillants du bar à eau

Festival Area506

6 600
bouteilles distribuées

Festival Harvest Jazz and Blues

9 000
bouteilles distribuées

GOUVERNANCE

Lettre de mandat à l'intention du conseil d'administration

La lettre de mandat du gouvernement du Nouveau-Brunswick continue d'être un élément clé de la gouvernance d'ANBL. Cette lettre de mandat est rédigée à l'intention du conseil d'administration de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick pour l'informer des intentions et des attentes actuelles du gouvernement.

Avis de motion - assemblée législative

Il y a eu une motion impliquant ANBL au cours de l'exercice 2018-2019. Le projet de loi C-20 modifiant la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* permet à ANBL de créer la filiale de Cannabis NB. Ce faisant, Cannabis NB s'est vu conférer par la loi la capacité d'acheter, de distribuer et de vendre de façon responsable du cannabis et/ou d'autres produits considérés nécessaires dans la province. Les modifications apportées à la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* sont entrées en vigueur le 17 octobre 2018.

Demandes en vertu de la loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, neuf demandes ont été reçues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Parmi ces demandes, sept ont reçu une réponse (ou sont en cours de traitement), une demande a été retirée par la personne qui l'a faite (opposition) et une demande était un avis de tiers du gouvernement du Nunavut, demandant de divulguer des renseignements qu'il avait concernant l'achat d'alcool auprès d'ANBL en 2016.

Langues officielles

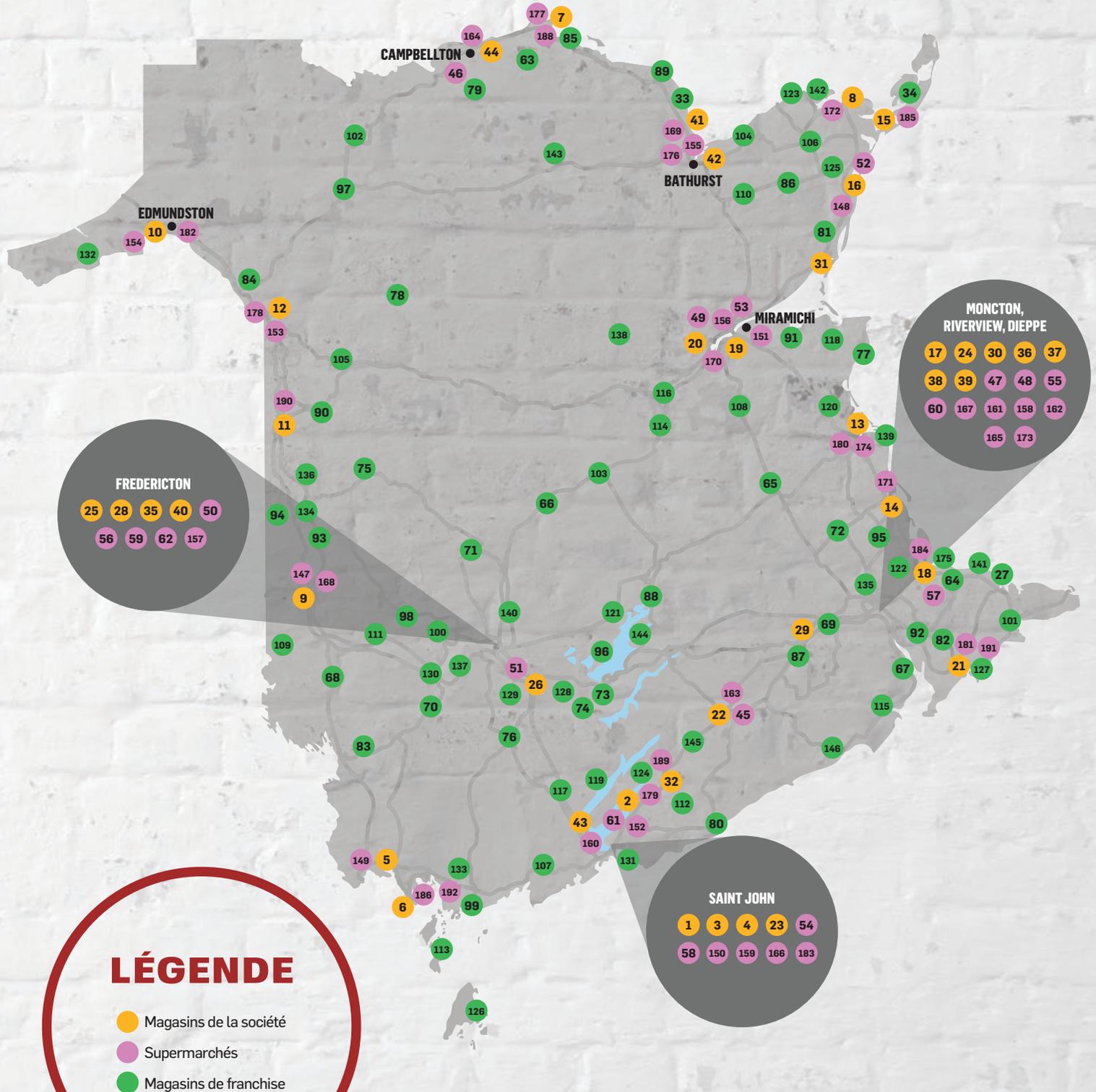
Nous avons reçu cinq plaintes liées aux langues officielles au cours de l'année. Toutes les plaintes ont fait l'objet d'une enquête en bonne et due forme. ANBL a travaillé en collaboration avec le Commissariat aux langues officielles pour élaborer une stratégie opérationnelle pour traiter les plaintes et procède actuellement à la mise en œuvre des recommandations.

Rapport sur la loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public

Conformément à l'article 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établit annuellement un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un superviseur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. ANBL n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2018-2019.

- 42 Bathurst
- 41 Beresford
- 14 Bouctouche
- 40 Brookside Mall, Fredericton
- 44 Campbellton
- 8 Caraquet
- 19 Chatham
- 7 Dalhousie
- 25 Devon Park, Fredericton
- 36 Dieppe Blvd., Dieppe
- 23 East Point, Saint John
- 10 Edmundston
- 38 Elmwood Dr., Moncton
- 1 Fairville Blvd., Saint John
- 43 Grand Bay-Westfield
- 12 Grand Falls
- 32 Hampton
- 2 Kennebecasis Valley
- 30 Moncton North
- 24 Mountain Rd., Moncton
- 31 Neguac
- 20 Newcastle
- 26 Oromocto
- 11 Perth-Andover
- 35 Corbett Centre, Fredericton
- 39 Regis St., Dieppe
- 13 Richibucto
- 37 Riverview
- 21 Sackville
- 29 Salisbury
- 18 Shediac
- 15 Shippagan
- 3 Somerset St., Saint John
- 6 St. Andrews
- 5 St. Stephen
- 22 Sussex
- 16 Tracadie-Sheila
- 17 Vaughan Harvey Blvd., Moncton
- 4 Wellington Row, Saint John
- 9 Woodstock
- 28 York St., Fredericton
- 46 Atlantic Superstore Atholville
- 155 Atlantic Superstore Bathurst
- 151 Atlantic Superstore Chatham
- 154 Atlantic Superstore Edmundston
- 153 Atlantic Superstore Grand Falls
- 152 Atlantic Superstore Kennebecasis
- 48 Atlantic Superstore Main St., Moncton
- 150 Atlantic Superstore Millidgeville, Saint John
- 49 Atlantic Superstore Miramichi
- 50 Atlantic Superstore Nashwaaksis, Fredericton
- 51 Atlantic Superstore Oromocto
- 47 Atlantic Superstore Riverview
- 54 Atlantic Superstore Rothesay Ave., Saint John
- 56 Atlantic Superstore Smythe St., Fredericton
- 149 Atlantic Superstore St. Stephen
- 45 Atlantic Superstore Sussex
- 148 Atlantic Superstore Tracadie
- 55 Atlantic Superstore Trinity Dr., Moncton
- 147 Atlantic Superstore Woodstock
- 170 Beaubear Co-Op - Miramichi
- 171 Co-Op IGA - Bouctouche
- 172 Co-Op IGA Extra - Caraquet
- 173 Co-Op IGA - Dieppe
- 174 Co-Op Tradition - Richibucto
- 175 Co-Op IGA - Shediac
- 176 Foodland - Bathurst
- 177 Foodland - Dalhousie
- 178 Foodland - Grand Falls
- 179 Foodland - Quispamsis
- 180 Foodland - Rexton
- 181 Foodland - Sackville
- 62 Fredericton Co-op
- 182 IGA Extra - Edmundston
- 183 No Frills - Saint John
- 184 No Frills - Shediac
- 185 Save Easy - Shippagan
- 186 Save Easy - St. Andrews
- 169 Sobeys Bathurst
- 157 Sobeys Brookside Mall, Fredericton
- 164 Sobeys Campbellton
- 53 Sobeys Douglastown
- 159 Sobeys East Point, Saint John
- 167 Sobeys Elmwood Dr., Moncton
- 160 Sobeys Grand Bay
- 58 Sobeys Lansdowne Ave., Saint John
- 156 Sobeys Miramichi
- 60 Sobeys Mountain Rd., Moncton
- 161 Sobeys Paul St., Dieppe
- 59 Sobeys Prospect St., Fredericton
- 158 Sobeys Regis St., Dieppe
- 162 Sobeys Riverview
- 61 Sobeys Rothesay
- 166 Sobeys Saint John West
- 57 Sobeys Shediac
- 163 Sobeys Sussex
- 165 Sobeys Vaughan Harvey Blvd., Moncton
- 168 Sobeys Woodstock
- 52 Tracadie Co-op
- 187 Your Independent Grocer - Beresford
- 188 Your Independent Grocer - Dalhousie
- 189 Your Independent Grocer - Hampton
- 190 Your Independent Grocer - Perth Andover
- 191 Your Independent Grocer - Sackville
- 192 Your Independent Grocer - St. George
- 110 Allardville
- 146 Alma
- 90 Arthurette
- 127 Aulac
- 118 Baie-Ste-Anne
- 63 Balmoral
- 112 Barnesville
- 136 Bath
- 91 Bay du Vin
- 89 Belledune
- 99 Blacks Harbour
- 114 Blackville
- 66 Boiestown
- 81 Brantville
- 128 Burton
- 73 Cambridge Narrows
- 113 Campobello
- 68 Canterbury
- 27 Cap-Pelé
- 94 Centerville
- 85 Charlo
- 88 Chipman
- 132 Clair
- 122 Cocagne
- 109 Debec
- 103 Doaktown
- 82 Dorchester
- 96 Douglas Harbour
- 134 Florenceville
- 76 Fredericton Junction
- 74 Gagetown
- 126 Grand Manan
- 141 Grand-Barachois
- 123 Grande-Anse
- 137 Hanwell
- 65 Harcourt
- 93 Hartland
- 70 Harvey
- 67 Hillsborough
- 135 Irishtown
- 104 Janeville
- 75 Juniper
- 102 Kedgwick
- 124 Kingston
- 34 Lamèque
- 107 Lepreau
- 131 Loch Lomond
- 100 Mactaquac
- 142 Maisonnette
- 83 McAdam
- 92 Memramcook
- 121 Minto
- 111 Nackawic
- 145 Norton
- 106 Paquetville
- 140 Penniac
- 87 Petitcodiac
- 33 Petit-Rocher
- 105 Plaster Rock
- 77 Pointe-Sapin
- 101 Port Elgin
- 130 Prince William
- 119 Public Landing
- 116 Renous
- 138 Richibucto-Village
- 78 Riley Brook
- 115 Riverside-Albert
- 108 Rogersville
- 95 Saint-Antoine
- 79 Saint-Arthur
- 125 Saint-Isidore
- 84 Saint-Léonard
- 120 Saint-Louis-de-Kent
- 72 Saint-Paul
- 97 Saint-Quentin
- 86 Saint-Sauveur
- 69 Salisbury
- 64 Shediac
- 143 South Tetagouche
- 133 St. George
- 80 St. Martins
- 71 Stanley
- 138 Sunny Corner
- 129 Waasis
- 117 Welsford
- 144 Youngs Cove
- 98 Zealand

EMPLACEMENTS DES MAGASINS



VENTES PAR EMPLACEMENT

TOTAL DES 86 MAGASINS DE FRANCHISE EN 2017-2018

TOTAL DES 86 MAGASINS DE FRANCHISE EN 2018-2019

EMPLACEMENT	2018 - 2019 (EN MILLIERS DE DOLLARS)			2017 - 2018 (EN MILLIERS DE DOLLARS)		EMPLACEMENT	2018 - 2019 (EN MILLIERS DE DOLLARS)			2017 - 2018 (EN MILLIERS DE DOLLARS)	
	PUBLIC	TITULAIRES DE PERMIS	TOTAL	TOTAL	TOTAL		TOTAL	TOTAL	TOTAL		
Bathurst (3)	8 541 \$	1 240 \$	9 780 \$	10 130 \$							
Beresford (2)	3 919	224	4 143	4 124							
Boucrouche (2)	2 846	192	3 038	3 132							
Campbellton (2)	2 627	804	3 430	3 658							
Cap Pelé**	-	-	-	2 235							
Caraquet (3)	4 175	701	4 876	4 941							
Dalhousie (2)	1 748	161	1 909	1 955							
Ville de Dieppe											
Boulevard Dieppe	6 905	732	7 637	7 830							
Rue Regis	12 316	2 657	14 974	15 491							
Total pour les magasins de Dieppe	19 222	3 389	22 611	23 320							
Edmundston (1)	8 606	1 867	10 473	10 827							
Ville de Fredericton											
Centre commercial Brookside (3)	7 830	1 650	9 480	10 258							
Corbett Centre (1)	13 437	1 098	14 535	14 224							
Devon Park (6)	8 571	643	9 214	10 027							
Rue York (1)	12 175	1 441	13 617	14 756							
Total pour les magasins de Fredericton	42 013	4 832	46 846	49 264							
Grand Bay-Westfield (2)	3 042	236	3 279	3 290							
Grand-Sault (3)	5 494	452	5 947	6 233							
Hampton	4 012	120	4 133	4 243							
Vallée de la Kennebecasis (4)	13 138	777	13 915	13 685							
Lamèque**	-	-	-	1 083							
Ville de Miramichi											
Chatham (3)	5 223	543	5 767	5 438							
Newcastle (3)	7 067	778	7 845	8 273							
Total pour les magasins de Miramichi	12 290	1 321	13 611	13 711							
						Ville de Moncton					
						Promenade Elmwood (2)	7 444 \$	653 \$	8 097 \$	8 603 \$	
						Moncton Nord	10 094	1 303	11 397	11 826	
						Chemin Mountain (1)	7 869	1 915	9 784	10 962	
						Boulevard Vaughan Harvey	10 703	2 522	13 225	12 517	
						Total pour les magasins de Moncton	36 110	6 393	42 503	43 908	
						Neguac	2 358	264	2 622	2 585	
						Oromocto (5)	7 870	794	8 664	9 036	
						Perth Andover (4)	3 473	194	3 666	3 670	
						Petit-Rocher**	-	-	-	577	
						Richibucto (4)	4 349	429	4 778	4 744	
						Riverview (3)	8 548	1 679	10 226	10 268	
						Sackville (2)	5 268	507	5 775	6 058	
						Ville de Saint John					
						Centre East Point (2)	11 705	1 252	12 957	13 376	
						Boulevard Fairville (3)	9 826	1 834	11 660	12 309	
						Rue Somerset	7 388	1 365	8 753	9 142	
						Wellington Row	7 030	2 563	9 594	9 166	
						Total pour les magasins de Saint John	35 948	7 015	42 964	43 994	
						Salisbury	8 601	8	8 609	6 295	
						Shediac (4)	6 606	979	7 585	7 004	
						Shippagan (1)	2 860	445	3 306	3 173	
						St. Andrews	2 463	880	3 343	3 436	
						St. Stephen (2)	5 867	237	6 104	6 277	
						Sussex (3)	6 513	622	7 135	7 137	
						Tracadie (3)	5 353	617	5 970	5 917	
						Woodstock (6)	6 470	523	6 993	7 119	
						Entrepôt*	106 677	8 076	114 753	101 639	
						TOTAL	387 005 \$	45 981 \$	432 986 \$	428 667 \$	

(#) Indique le nombre de magasins de franchise à cet emplacement

*Inclut les commandes en ligne des titulaires de permis

**Magasin fermé pendant l'année

VENTES AUX MAGASINS DE FRANCHISE PAR EMPLACEMENT

EMPLACEMENT DES MAGASINS DE FRANCHISE		(EN MILLIERS DE DOLLARS)		EMPLACEMENT DES MAGASINS DE FRANCHISE		(EN MILLIERS DE DOLLARS)	
EMPLACEMENT ANBL		VENTES 2019	VENTES 2018	EMPLACEMENT ANBL		VENTES 2019	VENTES 2018
Allardville	Bathurst	608 \$	596 \$	Memramcook	Promenade Elmwood, Moncton	2 109 \$	2 030 \$
Alma	Riverview	515	487	Minto	Devon Park, Fredericton	1 661	1 684
Arthurette	Perth-Andover	422	417	Nackawic	Woodstock	1 459	1 399
Aulac	Sackville	2 784	2 434	Norton*	Sussex	2 333	2 054
Baie-Sainte-Anne	Chatham	836	863	Paquetville	Caraquet	1 864	1 906
Balmoral	Dalhousie	784	836	Penniac***	Devon Park, Fredericton	1 027	837
Barnesville	Vallée de la Kennebecasis	559	568	Petit Rocher*	Beresford	2 164	1 735
Bath	Perth-Andover	967	979	Petitcodiac	Sussex	2 055	2 014
Bay du Vin	Chatham	460	457	Plaster Rock	Perth-Andover	937	900
Belledune	Beresford***	688	628	Pointe-Sapin	Richibucto	270	278
Black's Harbour	Boulevard Fairville, Saint John	761	813	Port Elgin	Sackville	1 977	1 838
Blackville	Newcastle	950	925	Prince William	Rue York, Fredericton	1 407	1 312
Boiestown	Devon Park, Fredericton	690	694	Public Landing	Grand Bay	725	691
Brantville	Tracadie	1 374	1 332	Renous	Newcastle	867	867
Burton	Oromocto	965	920	Richibucto Village	Richibucto	597	552
Cambridge Narrows	Sussex	887	849	Riley Brook	Grand-Sault	278	261
Campobello Island	St. Stephen	350	346	Riverside-Albert***	Riverview	380	223
Canterbury	Woodstock	482	484	Rogersville	Chatham	1 528	1 498
Cape Pele*	Shediac	2 706	769	Saint-Arthur	Campbellton	224	238
Centreville	Woodstock	883	835	Saint-Louis-de-Kent	Richibucto	1 465	1 500
Charlo	Dalhousie	782	781	Saint-Paul-de-Kent	Bouctouche	328	339
Chipman	Devon Park, Fredericton	1 215	1 213	Saint-Sauveur	Tracadie	202	216
Clair	Edmundston	521	529	Salisbury	Chemin Mountain, Moncton	2 348	2 411
Cocagne	Shediac	2 594	2 466	Shediac	Shediac	2 331	2 328
Debec	Woodstock	406	436	South Tetagouche	Bathurst	389	369
Doaktown	Devon Park, Fredericton	686	714	St. George	Boulevard Fairville, Saint John	3 158	3 183
Dorchester**	Sackville	-	125	St. Isidore	Tracadie	807	829
Douglas Harbour	Oromocto	469	512	St. Leonard	Grand-Sault	1 238	1 065
Florenceville	Perth-Andover	1 867	1 819	St. Martins	East Point, Saint John	625	626
Fredericton Junction	Oromocto	1 006	997	Stanley	Centre commercial Brookside, Fredericton	851	887
Gagetown	Oromocto	512	579	St-Antoine	Bouctouche	1 761	1 631
Grand Barachois	Shediac	1 381	1 393	St-Quentin	Grand-Sault	1 706	1 662
Grand Manan	East Point, Saint John	1 823	1 812	Sunny Corner	Newcastle	1 200	1 134
Grande-Anse	Caraquet	891	872	Waasis	Oromocto	3 043	2 939
Hanwell	Corbett Centre, Fredericton	4 257	4 060	Welsford	Grand Bay	709	759
Harcourt	Richibucto	600	618	Youngs Cove	Vallée de la Kennebecasis	832	799
Hartland	Woodstock	1 519	1 567	Zealand	Centre commercial Brookside, Fredericton	952	938
Harvey Station	Devon Park, Fredericton	1 272	1 234	Fabricants franchisés	Siège social, Fredericton	706	437
Hillsborough	Riverview	1 114	1 207				
Irishtown	Promenade Elmwood, Moncton	1 718	1 692	TOTAL DES VENTES POUR LES MAGASINS DE FRANCHISE		104 013 \$	98 347 \$
Janeville	Bathurst	392	393				
Juniper	Woodstock	272	308	ÉPICERIES			
Kedgwick	Campbellton	1 056	997	Fredericton Coop Ltd.		135 \$	147 \$
Kingston	Vallée de la Kennebecasis	1 207	1 189	La Co-Op Regionale de la Baie Ltee		13	69
Lameque*	Shippagan	1 897	1 117	Centre de distribution Loblaws		3 902	3 458
Lepreau	Boulevard Fairville, Saint John	1 120	1 067	Centre de distribution Sobeys		4 091	2 801
Loch Lomond	Vallée de la Kennebecasis	3 628	3 521				
Mactaquac	Centre commercial Brookside, Fredericton	1 648	1 565	TOTAL DES VENTES DES ÉPICERIES		8 142 \$	6 475 \$
Maisonnette	Caraquet	408	403				
McAdam	St. Stephen	569	559				

***nouvelles améliorations du service client du magasin de franchise ** fermé au cours de l'année précédente *ouvert pendant l'année

RAPPORT DE LA DIRECTION ET DES VÉRIFICATEURS

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction, et les états financiers ci-joints relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière au Canada. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec les présents états financiers.

La société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir l'assurance raisonnable que des informations financières pertinentes et fiables sont produites et que les actifs sont adéquatement protégés. Le service de vérification interne effectue des vérifications visant à évaluer la pertinence et la cohérence des contrôles, pratiques et procédures internes de la société.

Le conseil d'administration est assisté dans l'exercice de ses responsabilités par son comité de vérification. Ce comité examine et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel, rencontre périodiquement la direction, le directeur de la Conformité et vérification stratégique et les vérificateurs externes au sujet des contrôles internes et de toute autre question relative à l'information financière.

KPMG, les vérificateurs externes à la société, ont effectué une vérification indépendante des états financiers de la société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport des vérificateurs décrit l'étendue de cette vérification indépendante et l'opinion exprimée.



Brian Harriman
PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA
DIRECTION



Lori Stickles
VICE-PRÉSIDENT
ET CHEF DE
LA DIRECTION
FINANCIÈRE

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de La Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Société des alcools du Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2019;
- l'état des résultats et du résultat étendu pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire

pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou conditions futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Fredericton, Canada
2 août 2019

ETATS FINANCIERS

2018-2019

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (000 \$)

Au

Actif	31 MARS 2019	1^{ER} AVRIL 2018
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	4 172 \$	3 543 \$
Comptes clients et autres débiteurs	7 813	7 298
Somme à recevoir de Cannabis NB Ltd. (note 14)	18 982	-
Stocks	34 970	36 603
Charges payées d'avance	1 093	1 290
	<u>67 030</u>	<u>48 734</u>
Immobilisations corporelles (note 5)	13 460	12 438
Immobilisations incorporelles (note 6)	4 809	6 066
	<u>85 299 \$</u>	<u>67 238 \$</u>
Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Comptes clients et autres créditeurs	21 865 \$	24 331 \$
Remboursements de la consignee	529	532
	<u>22 394</u>	<u>24 863</u>
<i>Passif à long terme</i>		
Remboursements de la consignee	-	529
Allocations de retraite (note 7)	2 341	2 350
	<u>24 735</u>	<u>27 742</u>
Participation de la province du Nouveau-Brunswick		
Capitaux	60 564	39 496
	<u>85 299 \$</u>	<u>67 238 \$</u>

Engagements et éventualités (notes 12 et 13)
Voir les notes afférentes aux états financiers

**APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION :**



Administrateur



Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU (000 \$)

Exercice clos le	31 MARS 2019 (52 SEMAINES)	1^{ER} AVRIL 2018 (53 SEMAINES)
Ventes totales (note 9)	432 986 \$	428 667 \$
Moins : remises	8 019	7 710
Ventes nettes	424 967	420 957
Coût des ventes	195 981	190 095
Bénéfice brut	228 986	230 862
Autres produits	4 980	3 606
Charges d'exploitation (note 10)	64 957	66 118
Revenu net et résultat étendu	169 009 \$	168 350 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (000 \$)

Exercice clos le	31 MARS 2019 (52 SEMAINES)	1^{ER} AVRIL 2018 (53 SEMAINES)
Solde au début de l'exercice	39 496 \$	42 603 \$
Revenu net et résultat étendu	169 009	168 350
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	(147 941)	(171 457)
Solde à la fin de l'exercice	60 564 \$	39 496 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

ETATS FINANCIERS

2018-2019

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (000 \$)

Exercice clos le	31 MARS 2019 (52 SEMAINES)	1^{ER} AVRIL 2018 (53 SEMAINES)
Fonctionnement		
Revenu net et résultat étendu	169 009 \$	168 350 \$
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	2 097	2 271
Amortissement des immobilisations incorporelles	694	696
Perte (gain) sur vente d'immobilisations corporelles	79	(50)
Diminution des allocations de retraite	(9)	(137)
Variation des fonds de roulement hors caisse (note 8)	(1 570)	6 125
Encaisse disponible dans les opérations	<u>170 300</u>	<u>177 255</u>
Investissement		
Avances à Cannabis NB Ltd.	(17 045)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 464)	(3 446)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(754)	(1 676)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	65	193
Encaisse nette utilisée pour investissements en immobilisations	<u>(21 198)</u>	<u>(4 929)</u>
Financement		
Diminution des remboursements de la consigne	(532)	(532)
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	(147 941)	(171 457)
Encaisse nette utilisée pour activités de financement	<u>(148 473)</u>	<u>(171 989)</u>
Augmentation de l'encaisse	<u>629</u>	<u>337</u>
Encaisse au début de l'exercice	3 543	3 206
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>4 172 \$</u></u>	<u><u>3 543 \$</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000 \$)

1. Nature des activités et entité déclarante

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick (la Société) est une société d'État constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et une entreprise publique telle qu'elle est définie par les Normes comptables pour le secteur public. L'entité mère qui, en définitive, exerce le contrôle est la province du Nouveau-Brunswick. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick et ses principales activités sont l'achat, la distribution et la vente de boissons alcooliques dans toute la province du Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ces états financiers distincts ne comprennent pas les états financiers de la société émettrice, Cannabis NB Ltd. (CNB), qui a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions le 3 juillet 2018. L'investissement a été comptabilisé au coût.

2. Base de préparation

Énoncé de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, ou « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Certaines données de comparaison ont été retraitées pour assurer leur conformité à la présentation de l'exercice en cours.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 2 août 2019.

Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Tous les renvois à 2019 et 2018 représentent les exercices clos le 31 mars 2019 et le 1er avril 2018 respectivement. En vertu d'une convention comptable commune à l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 31 mars 2019 comptait 52 semaines, alors que l'exercice clos le 1er avril 2018 en comptait 53. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2022.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des avantages postérieurs à l'emploi, qui sont mesurés tel que décrit ci-après. Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

3. Résumé des principales conventions comptables

Changements aux principales conventions comptables

En date du 2 avril 2018, la Société a adopté les normes IFRS 9, Instruments financiers et IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients. La Société a mis en œuvre ces normes en appliquant les exigences de manière rétrospective avec les effets cumulatifs de la première application comptabilisés dans les capitaux propres d'ouverture au 2 avril 2018 sans retraitement des périodes comparatives. Par conséquent, les informations comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être présentées selon les conventions comptables antérieures.

La norme IFRS 9 énonce les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. Cette norme remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Les exigences de la norme IFRS 9 représentent un changement significatif par rapport à la norme IAS 39. La nouvelle norme apporte des changements fondamentaux à la comptabilisation des actifs financiers et à certains aspects de la comptabilisation des passifs financiers.

La norme IFRS 15 établit un cadre exhaustif pour déterminer si, dans quelle mesure et quand les revenus sont comptabilisés. Cette norme remplace les normes IAS 18, Produits et IAS 11, Contrats de construction, ainsi que les interprétations connexes. En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés quand le client obtient le contrôle des biens ou des services. Pour déterminer le moment auquel le transfert du contrôle a eu lieu – à un moment précis ou graduellement –, il faut faire preuve de jugement.

L'adoption de ces normes n'a entraîné aucune différence dans l'échéancier ou le montant des produits constatés ou dans la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers. Les conventions comptables actualisées de la Société découlant de la mise en œuvre des normes IFRS 9 et IFRS 15 sont énoncées dans les principales conventions comptables décrites ci-après.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000 \$)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Consolidation

La Société fait preuve de jugement pour déterminer si CNB est contrôlée et donc consolidée. La Société contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir sur la société émettrice, qu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à cet égard, et qu'elle est en mesure de diriger les activités qui influent sensiblement sur le rendement de l'entité. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si la Société est exposée aux rendements variables ou si elle a droit à ceux-ci en raison de sa participation à CNB. La Société détient 100 % des actions ordinaires de CNB et exerce un contrôle direct sur les activités opérationnelles qui influent sensiblement sur le rendement de CNB, mais ne bénéficie d'aucun avantage ou exposition direct(e) aux rendements variables; par conséquent, en vertu de la norme IFRS 10, elle n'est pas tenue de procéder à une consolidation.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins de la mise à l'essai de la perte de valeur des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus

bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur a nécessité un test de perte de valeur.

Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne

Il faut montrer du jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de reconnaissance relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si les exigences de constatation continuent d'être respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur possible des coûts capitalisés.

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et la mesure des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Valeur de réalisation nette des stocks

Des estimations sont nécessaires pour déterminer la valeur réalisable nette des stocks, en tenant compte des données les plus fiables disponibles à chaque date de déclaration. Les prix de vente futurs pourraient être touchés par les changements du marché et des remboursements des fournisseurs sur les coûts.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, ils sont examinés à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Recours à des estimations et au jugement (suite)

Allocations de retraite

La Société évalue les coûts et les passifs associés aux allocations de retraite. Ces renseignements sont fondés sur de l'information à jour concernant les coûts, les plans prévus et les taux d'actualisation. Les allocations de retraite accumulées reflètent la meilleure estimation faite par la Société du salaire, de l'indexation et de l'âge de la retraite des employés. Les calculs sont sensibles aux changements apportés aux hypothèses actuarielles et économiques concernant les résultats futurs.

Encaisse

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

Stocks

Les stocks sont déclarés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût s'entend du coût moyen. La valeur de réalisation nette est le prix de vente moyen dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour l'acquisition des stocks et leur transport en leur emplacement et leur état existants. Le montant des stocks passés en charges au cours de l'année correspond au coût des ventes dans les états des résultats et du résultat étendu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat étendu de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat étendu comme charges engagées.

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. L'amortissement est imputé à l'état des résultats et du résultat étendu sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative compte tenu de leur valeur résiduelle estimative établie en fonction des taux annuels suivants :

Pavage	10 ans
Immeubles	40 ans
Mobilier, agencements et équipement	5 ans
Automobiles	4 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement de réfrigération	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail ou sur leur durée de vie utile estimative, selon la plus courte de ces deux périodes. Les immobilisations corporelles comprennent les biens achetés ou en construction, dont la totalité ou une partie pourraient ne pas être utilisés à la fin de l'année. Par conséquent, ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation. Les actifs qui ne sont pas utilisés totalisaient 958 \$ (3 209 \$ en 2018) dont 71 \$ (158 \$ en 2018) sont inclus dans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000 \$)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Dépréciation (suite)

les bâtiments, 382 \$ (878 \$ en 2018) sont inclus dans les améliorations locatives, 315 \$ (500 \$ en 2018) sont inclus dans le mobilier, les agencements et l'équipement, aucun montant (39 \$ en 2018) n'est inclus dans les automobiles, aucun montant (191 \$ en 2018) n'est inclus dans l'équipement de détails, 19 \$ (52 \$ en 2018) sont inclus dans l'équipement de réfrigération et 171 \$ (1 391 \$ en 2018) sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles) sont examinées à la fin de chaque année afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs qui génère des « entrées » en espèces de leur utilisation continue, qui sont indépendants des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures sont inversées si la valeur recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. Une perte de valeur n'est contrepassée que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 31 mars 2019, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés et mis au point à l'interne, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 31 mars 2019, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de 10 ans.

Biens immobiliers loués

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location-financement lorsque les modalités du bail transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien immobilier loué au preneur. Tous les autres contrats de location sont considérés comme des contrats de location-exploitation.

La Société à titre de preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ou, si leur valeur est inférieure, à des montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux de location, chacun étant déterminé au commencement du bail. Le passif correspondant au bailleur est inclus dans le bilan à titre d'obligation de location-financement. Les paiements de location sont répartis entre les frais de financement et la réduction de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition afin d'obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant du passif. Les frais de financement sont imputés directement au revenu, à moins qu'ils soient directement attribuables aux actifs admissibles, auquel cas ils sont capitalisés conformément à la politique comptable de la Société sur les coûts d'emprunt. Les actifs loués à des fins de financement sont amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif. Les paiements de location-exploitation sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Incitatifs à la location

Les primes de location-bail reçues pour conclure des contrats de location-exploitation sont comptabilisées comme des passifs. Les avantages globaux des primes d'incitation sont constatés à titre de réduction des frais de location sur une base linéaire pendant la durée du bail.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers

Politique applicable en date du 2 avril 2018

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

Classification et évaluation des actifs financiers

La méthode de classification et de mesure des actifs financiers reflète le modèle opérationnel dans lequel les actifs sont gérés et leurs caractéristiques de flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et mesurés selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVBAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers; et
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERE.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle commercial de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses comptes clients et ses autres débiteurs et sommes à recevoir de Cannabis NB Ltd. comme étant des actifs évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses fournisseurs et autres créditeurs, ainsi que les remboursements de la consigne comme étant des passifs financiers évalués au coût amorti.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en produits.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour dépréciation relatives aux pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVBRN :

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf pour les éléments suivants, pour lesquels ils sont évalués comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture; et
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000 \$)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

Les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c. à d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir); et
- actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

Politique applicable avant le 2 avril 2018

Comptabilisation, évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et qu'ils sont évalués initialement à la juste valeur ajustée par les coûts de transaction. La mesure subséquente des actifs financiers et des passifs financiers est décrite ci-après.

Classification et mesure subséquente des actifs financiers

Aux fins de la mesure subséquente, tous les actifs financiers ont été classés comme prêts et créances.

Les prêts et créances de la Société comprennent les comptes clients et les autres débiteurs. Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, moins la dépréciation. L'actualisation est omise lorsque son effet est négligeable.

La Société ne détient aucun actif financier dans les autres catégories.

Classification et mesure subséquente des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les comptes clients et autres créditeurs et les remboursements de la consigne. Ces passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif. Il s'agit d'une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et de la répartition des revenus/dépenses d'intérêt au cours de la période pertinente. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées (y compris tous les honoraires ou les points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) pendant la durée de vie prévue du passif, ou, s'il y a lieu, pendant une période plus courte, à la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif financier viennent à échéance ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou expiré. Sur la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue/à recevoir et tout gain ou perte cumulé constaté dans les autres éléments du résultat étendu et cumulé en capitaux propres est comptabilisée en bénéfices ou en pertes.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Instruments financiers compensatoires

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière seulement s'il existe un droit juridique de compenser les montants et qu'il existe une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués pour les indicateurs de dépréciation à la fin de chaque année. Les actifs financiers sont considérés comme dépréciés lorsqu'il existe des preuves objectives que le flux de trésorerie futur estimé de l'investissement sera négatif. La perte de valeur sur les actifs financiers est fondée sur l'examen de tous les montants en souffrance à la fin de la période. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de la perte de valeur directement applicable à tous les actifs financiers, lorsque la valeur comptable est réduite au moyen d'un compte de provision.

Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Avantages postérieurs à l'emploi

Allocations de retraite

Les employés de l'unité de négociation ont droit à une allocation de retraite fondée sur les années de service et le taux de rémunération au cours de l'année de la retraite ou du décès. Ce programme est financé dans l'année où l'allocation

est versée. Le coût de l'allocation de retraite gagnée par les employés est déterminé sur une base actuarielle au moyen de la méthode des prestations projetées calculée au prorata du service et de la meilleure estimation faite par la direction de l'augmentation des salaires et de l'âge de la retraite des employés.

Les hypothèses importantes utilisées dans le calcul du passif sont les suivantes :

	31 mars 2019	1 ^{er} avril 2018
Taux d'actualisation	3,1 %	3,3 %
Augmentations salariales futures	2,3 %	2,3 %
Âge de la retraite	Varie selon l'âge actuel du participant	

Régime de retraite

Les employés de la Société sont membres du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB), un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 2 974 \$ (2 842 \$ en 2018).

Produits

Politique applicable depuis le 2 avril 2018

Le produit est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise ses revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les revenus sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable qu'une contrepassation importante du montant du produit cumulatif comptabilisé ne se produira pas. La Société comptabilise les revenus au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

Politique applicable avant le 2 avril 2018

Le produit est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000 \$)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Produits (suite)

Ventes aux clients de détail

Les produits sont comptabilisés au point de vente aux clients.

Ventes à des magasins-agences et établissements sous licence

Les produits de la vente de biens sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- La Société a transféré les risques importants et les avantages inhérents à la propriété des biens à l'acheteur;
- la Société ne conserve ni la participation continue de la direction, ni le degré de contrôle effectif des biens vendus;
- le montant des revenus peut être évalué de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société; et
- les coûts engagés ou à engager relativement à la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Rabais des fournisseurs

La Société enregistre la contrepartie en espèces reçue des fournisseurs comme réduction du coût des stocks connexes ou, si les stocks connexes ont été vendus, au coût de production des produits.

4. Les futures déclarations comptables qui n'ont pas encore pris effet et qui n'ont pas été adoptées tôt par la Société

Certaines nouvelles normes, interprétations, modifications et améliorations des normes existantes ont été émises par l'IASB ou le Comité d'interprétation des rapports financiers internationaux (IFRIC) et ne sont pas en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2019; même si l'adoption anticipée est permise, elles n'ont pas été appliquées à la préparation des états financiers.

IFRS 16, Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, intitulée Contrats de location. La nouvelle norme s'applique aux

périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019. Une application anticipée est autorisée pour les entités qui appliquent l'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients à la date de l'adoption initiale d'IFRS 16 ou avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, Contrats de location.

La présente norme prévoit un modèle comptable unique pour le preneur et exige qu'un preneur comptabilise l'actif et le passif pour tous les contrats de location comportant une échéance de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur. Un preneur est tenu de reconnaître un actif d'utilisation représentatif de son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif au titre du contrat de location qui représente son obligation de verser des paiements de location. La présente norme impose de façon substantielle les exigences comptables du donneur-bail d'IAS 17, tout en exigeant que les bailleurs de fonds fournissent des informations améliorées. D'autres secteurs du modèle comptable ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont été prévues. On s'attend à ce que la norme IFRS 16 ait une incidence importante sur les états financiers, car la Société comptabilisera de nouveaux éléments d'actif et de passif pour ses contrats de location-exploitation de bâtiments, de locaux et de matériel. En outre, la nature et le calendrier des charges liées à ces contrats de location changeront au fur et à mesure que l'IFRS 16 remplacera les charges de location simple liées aux contrats de location simple par une charge d'amortissement des actifs liés au droit d'utilisation et des charges d'intérêts sur les passifs de location. À l'avenir, il y aura une diminution des frais de location-exploitation et une augmentation de la dépréciation, de l'amortissement et des frais d'intérêts.

La Société prévoit adopter cette norme en appliquant une approche rétrospective modifiée, et les effets cumulatifs de son application initiale seront comptabilisés dans l'insuffisance d'ouverture au 31 mars 2019, sans retraitement des données de la période correspondante. La Société continue d'évaluer l'incidence de l'application de la norme IFRS 16.

5. Immobilisations corporelles (000 \$)

Coût	TERRAIN	PAVAGE	IMMEUBLES	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	MOBILIER, AGENCEMENTS ET ÉQUIPEMENT	AUTOMOBILES	ÉQUIPEMENT DE DÉTAIL	ÉQUIPEMENT DE RÉFRIGÉRATION	TOTAL
Solde au 26 mars 2017	98 \$	420 \$	10 961 \$	4 609 \$	22 197 \$	441 \$	1 379 \$	3 498 \$	43 603 \$
Ajouts	-	-	540	1 271	1 072	94	191	278	3 446
Cessions	-	26	425	9	258	103	-	72	893
Solde au 1^{er} avril 2018	98 \$	394 \$	11 076 \$	5 871 \$	23 011 \$	432 \$	1 570 \$	3 704 \$	46 156 \$

Solde au 2 avril 2018	98 \$	394 \$	11 076 \$	5 871 \$	23 011 \$	432 \$	1 570 \$	3 704 \$	46 156 \$
Ajouts	-	81	752	964	1 491	51	-	125	3 464
Cessions	75	25	450	231	334	44	191	112	1 462
Solde au 31 mars 2019	23 \$	450 \$	11 378 \$	6 604 \$	24 168 \$	439 \$	1 379 \$	3 717 \$	48 158 \$

Amortissement cumulé

Solde au 26 mars 2017	- \$	402 \$	6 647 \$	3 129 \$	18 133 \$	281 \$	1 310 \$	2 295 \$	32 197 \$
Dépréciation	-	6	177	202	1 582	76	21	207	2 271
Cessions	-	26	296	9	258	89	-	72	750
Solde au 1^{er} avril 2018	- \$	382 \$	6 528 \$	3 322 \$	19 457 \$	268 \$	1 331 \$	2 430 \$	33 718 \$

Solde au 2 avril 2018	- \$	382 \$	6 528 \$	3 322 \$	19 457 \$	268 \$	1 331 \$	2 430 \$	33 718 \$
Dépréciation	-	9	176	247	1 354	75	17	219	2 097
Cessions	-	25	381	232	333	34	-	112	1 117
Solde au 31 mars 2019	- \$	366 \$	6 323 \$	3 337 \$	20 478 \$	309 \$	1 348 \$	2 537 \$	34 698 \$

Valeurs comptables

Au 1 ^{er} avril 2018	98 \$	12 \$	4 548 \$	2 549 \$	3 554 \$	164 \$	239 \$	1 274 \$	12 438 \$
Au 31 mars 2019	23 \$	84 \$	5 055 \$	3 267 \$	3 690 \$	130 \$	31 \$	1 180 \$	13 460 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000 \$)

6. Immobilisations incorporelles

Logiciels	31 MARS 2019	1^{ER} AVRIL 2018
Coût		
Solde d'ouverture	12 003 \$	10 327 \$
Ajouts	754	1 676
Cessions	(1 317)	-
Solde de fermeture	<u>11 440</u>	<u>12 003</u>
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	5 937	5 241
Amortissements	694	696
Solde de fermeture	<u>6 631</u>	<u>5 937</u>
Valeur comptable	<u>4 809 \$</u>	<u>6 066 \$</u>

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Allocations de retraite

Conformément à la directive de la province du Nouveau-Brunswick et avec l'approbation du conseil d'administration, l'accumulation de prestations de retraite a cessé pour les employés non syndiqués à compter du 30 juin 2013. Le programme demeure en vigueur pour les employés de l'unité de négociation en attendant les directives de la province. La dernière évaluation actuarielle complète du régime a été achevée au 31 mars 2019. Une extrapolation du régime a été effectuée au 31 mars 2019. Une extrapolation du régime a été effectuée au 31 mars 2018.

Les renseignements relatifs au régime sont les suivants :

	31 MARS 2019	1^{ER} AVRIL 2018
Rapprochement des obligations au titre des prestations définies		
Solde d'ouverture	2 350 \$	2 487 \$
Coût pour le service courant de l'employeur	134	135
Frais d'intérêts	75	74
Prestations versées	(443)	(293)
Perte (gain) actuariel(le) dû(e) à la modification des hypothèses financières	225	(53)
Solde de clôture	<u>2 341 \$</u>	<u>2 350 \$</u>

8. Variation des fonds de roulement hors caisse

	31 MARS 2019	1^{ER} AVRIL 2018
Comptes clients et autres débiteurs	(515) \$	6 475 \$
Stocks	1 633	(2 665)
Charges payées d'avance	(222)	(390)
Comptes clients et autres créditeurs	(2 466)	2 705
	<u>(1 570) \$</u>	<u>6 125 \$</u>

Les opérations importantes hors trésorerie comprennent le transfert d'immobilisations corporelles d'un montant de 201 \$, les autres actifs d'un montant de 419 \$ et les actifs incorporels d'un montant de 1 317 \$ (note 14).

9. Ventes

	31 MARS 2019 (52 SEMAINES)	1^{ER} AVRIL 2018 (53 SEMAINES)
Spiritueux	102 298 \$	100 755 \$
Vin	99 047	99 047
Autres boissons	32 242	28 946
Produits non alcooliques	479	412
Bière	198 920	199 507
	<u>432 986 \$</u>	<u>428 667 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000 \$)

10. Charges d'exploitation

	31 MARS 2019 (52 SEMAINES)	\$	1^{ER} AVRIL 2018 (53 SEMAINES)	\$
Salaires – magasins	19 486		20 172	
Loyers	8 959		8 878	
Avantages sociaux des employés	7 346		7 961	
Salaires – administration	6 560		6 721	
Frais de remboursement de la consignation	3 895		3 448	
Frais bancaires	2 852		2 736	
Dépréciation	2 097		2 271	
Électricité, chauffage, carburant, télécommunications	1 810		1 983	
Honoraires professionnels	1 666		1 182	
Publicité et publications	1 162		1 501	
Salaires – entrepôt	1 110		1 107	
Systèmes d'information	1 058		1 033	
Autres	962		936	
Entretien des systèmes	904		257	
Pénuries	805		783	
Fournitures et matériel mineurs	798		928	
Réparations et entretien	772		700	
Amortissement des immobilisations incorporelles	694		696	
Déplacements	521		455	
Impôts fonciers	286		300	
Salaires – entretien	281		403	
Formation et perfectionnement	256		293	
Paiements au titre du régime de primes aux ventes	252		956	
Sécurité	160		187	
Dégustations	148		123	
Assurances	117		108	
	<u>64 957</u>	\$	<u>66 118</u>	\$

11. Objectifs et politiques de gestion du risque financier

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Tous les passifs financiers sont exigibles dans un délai d'un an.

Risque de change

Dans la préparation des états financiers, les opérations sur devises autres que le dollar canadien sont enregistrées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. La Société est exposée au risque de change sur les achats libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien. Les monnaies qui donnent lieu à ce risque sont principalement les dollars américains et les euros. La direction a atténué ce risque en limitant le nombre d'opérations d'achat en devises étrangères.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. En date du 31 mars 2019, il n'y a pas de comptes débiteurs financiers importants de plus de 30 jours et aucun compte client ne représente plus de 10 % du total des comptes débiteurs.

Gestion du capital

La Société n'a pas de capital-actions ou de dette à long terme. Sa définition du capital est la trésorerie et les capitaux propres. Les principaux objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à assurer une liquidité suffisante à l'appui de ses obligations financières et à maximiser le rendement de la province du Nouveau-Brunswick.

12. Engagements

La Société loue des immeubles, des locaux et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation qui expirent à diverses dates entre 2020 et 2038. Certains de ces contrats de location-exploitation comportent des options de renouvellement à la fin du bail initial. Le tableau ci-après présente le calendrier des paiements minimaux futurs requis en vertu de contrats de location-exploitation qui comportent, à compter du 31 mars 2019, des modalités de location initiales supérieures à un an.

Montant exigible en un an ou moins	8 416 \$
Entre un an et cinq ans	28 579
Plus de cinq ans	33 865
	<hr/>
	70 860 \$
	<hr/>

13. Éventualités

La Société prend part à diverses actions en justice et d'autres affaires dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces actions et la décision des tribunaux à cet égard ne peuvent pas être déterminées à l'heure actuelle. Par conséquent, les états financiers ne reflètent aucune provision pour ces actions. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où chaque règlement aura lieu. La direction a réduit ce risque en maintenant la couverture d'assurance requise.

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

14. Opérations entre apparentés

La partie qui a le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les sommes à remettre à la province sont indiquées dans les états des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les opérations avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont enregistrées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers. Les opérations avec la province du Nouveau-Brunswick sont considérées comme sans importance dans ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000 \$)

14. Opérations entre apparentés (suite)

La Société fournit des services à CNB, lesquels sont attribués selon une méthode d'allocation des services partagés. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; les ressources humaines et la culture; la communauté et la mobilisation; la stratégie et la mobilisation de la clientèle; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la Société répartit les frais d'occupation à CNB pour une partie de l'espace occupé par les employés de CNB. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe de recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des dépenses liées aux Salaires – administration, aux Avantages sociaux et aux Loyers. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a facturé à CNB la somme de 1 691 \$ (soit 1 514 \$ au titre des Salaires – administration et 177 \$ au titre des Loyers et des frais d'occupation). En outre, la Société a facturé à CNB des frais de 1 760 \$ (comptabilisés dans les autres produits) pour les travaux initiaux de démarrage effectués avant le 3 juillet 2018 et elle a transféré des immobilisations corporelles (201 \$), d'autres actifs (419 \$) et des immobilisations incorporelles (1 317 \$) au coût.

Au cours de l'exercice, la Société a également fourni des fonds à CNB pour financer le démarrage et l'exploitation de l'organisme. Au 31 mars 2019, CNB devait une somme de 18 982 \$ à la Société. Les créances commerciales et autres créances comprennent une somme de 523 \$, qui représente la portion courante de l'allocation de services partagés décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne porte pas intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à l'ANBL par CNB est considéré comme une créance courante et le remboursement est garanti aux termes d'un accord entre CNB et Cannabis Management Corporation.

Ces opérations sont comptabilisées au montant réel de la contrepartie, tel qu'établi et convenu par les apparentés.

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 1 009 \$ (946 \$ en 2018).